

M. GILLIS: L'honorable député me permet-il une question?

M. BROOKS: Volontiers.

M. GILLIS: Vos commettants vous ont-ils appris que depuis l'adhésion des mineurs au syndicat de la Nouvelle-Ecosse leurs salaires ont subi une augmentation de 50 p. 100?

M. BROOKS: Non.

M. GILLIS: Les salaires ont augmenté de moitié.

M. BROOKS: Je parle du présent.

M. GILLIS: Je vous rappelle que les salaires des mineurs ont augmenté de moitié

M. BROOKS: Tous les ouvriers du Canada, fussent-ils menuisiers, briqueteurs ou autres, ont bénéficié d'un relèvement de salaires de 50 p. 100. Les salaires des mineurs de Minto auraient subi une majoration de 50 p. 100 même si ces derniers n'avaient pas fait cause commune avec les syndiqués de la Nouvelle-Ecosse. Quoi qu'il en soit, je m'accorde avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud sur 90 p. 100 des observations qu'il a formulées ce soir. Je ne conviens pas avec lui qu'il faille étatiser les mines et tout le reste afin de supprimer l'entreprise privée. L'entreprise privée m'inspire confiance car c'est elle, somme toute, qui a édifié le pays. Le Gouvernement pourra remédier aux problèmes des Provinces maritimes en les considérant d'un œil bienveillant.

M. GORDON B. ISNOR (Halifax): Je n'avais guère l'intention de prendre la parole ce soir, monsieur l'Orateur. Ce sont les observations de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) qui me portent à intervenir. Il a dit: "Quiconque désire dire la vérité." Il a voulu laisser aux membres de la Chambre et à la population, surtout aux habitants des Provinces maritimes, l'impression qu'il est le seul représentant des provinces de l'Est à s'inquiéter des conditions qui y règnent. J'estime que tout honorable député, à quelque parti qu'il appartienne, s'intéresse au bien-être des Provinces maritimes.

M. BENTLEY: Personne d'autre ne dit la vérité.

M. ISNOR: Plusieurs membres de ce côté-ci de la Chambre et dans les rangs de l'opposition officielle ont souvent plaidé éloquemment la cause des Provinces maritimes. D'autres partisans du Gouvernement, outre moi-même, ont fait valoir des arguments irréfutables. De temps à autre j'ai tenté, malgré la faiblesse de mes moyens, de formuler des

observations pratiques qui puissent être utiles à la Nouvelle-Ecosse, en particulier, et aux Provinces maritimes, en général. Certains journaux de l'extrémité de la Nouvelle-Ecosse prétendent souvent que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud est le seul député soucieux de défendre les intérêts de la province. Voilà, me semble-t-il, une fausse impression, comme les honorables députés s'en rendent sans doute compte. Sauf le respect que je dois à l'honorable député de Cap-Breton-Sud, je dois dire que d'autres membres des divers groupes représentés à la Chambre sont tout aussi sincères.

Qu'a-t-il prétendu ce soir? Parlant de la banque d'expansion industrielle, il a énoncé, en partie, les fonctions de cet organisme. Si j'ai bonne mémoire,—la création de la banque remonte à trois ou quatre ans,—la fonction de la banque d'expansion industrielle était de favoriser l'établissement de nouvelles entreprises ou l'expansion dans certains domaines. Je ne sache pas que la banque ait refusé une seule demande de cette nature. L'honorable député de Cap-Breton-Sud pourrait-il indiquer deux exemples concrets d'entreprises conformes aux dispositions de la loi dont la banque d'expansion industrielle a refusé les demandes?

M. GILLIS: Voulez-vous que je réponde dès maintenant à cette question? J'ai à mon bureau une liste renfermant dix-sept demandes, que j'ai obtenue de M. Graham Towers.

M. ISNOR: L'honorable député a toujours une longue liste à son bureau ou ailleurs.

M. GILLIS: Il s'agit d'un document officiel provenant du gouverneur de la banque; on a refusé dix-sept demandes émanant de la Nouvelle-Ecosse.

M. ISNOR: Je répète qu'à ma connaissance aucune demande conforme aux dispositions de la loi n'a été rejetée.

M. GILLIS: C'est cela; quelles sont les dispositions de la loi?

M. ISNOR: L'honorable député a parlé des hommes d'affaires qui, dit-il, n'utilisaient pas la partie remboursable de la taxe sur leurs surplus de bénéfices pour agrandir leur commerce. Un honorable député de l'opposition a signalé qu'ils n'ont pas encore touché cette partie remboursable. Un grand nombre de partisans de la libre entreprise ou de la catégorie des entreprises à bénéfices désirent vivement étendre le champ de leurs opérations et attendent ce remboursement pour se mettre à l'œuvre. Ils sont prêts à utiliser ces fonds dès qu'ils les recevront.